

Conseil syndical du 22 mai 2007

Nombre de conseillers
En exercice : 54
Dont 18 avec double
délégation
Et 18 avec simple
délégation

Présents : 29 dont :
Double délégation : 11
Simple délégation : 7

Résultat des votes :
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

Etaient présents :

✕ Conseillers qui ont 1 voix : Jean-Louis ICHARTEL, Marcel MARTEL (suppléant), Jean-Luc MASSON, Maurice SAMBAIM, Hervé SCHIAVETTI, Patrice VULPIAN.

✕ Secrétaire : Serge PORTAL

✕ Conseillers qui ont 2 voix : Roland CHASSAIN, Roger COMTI (suppléant), Roger Di COSTANZO (suppléant), Charles FABRE, Guy FRUSTIE, Régis GATTI (et suppléant de Jean MULNET), Max GILLES, Michel PECOUT, Marie-Rose ROUX (et suppléante de J-H SEVEYRAC), Rolland ROCHE, Jack SAUTEL

Avaient donné pouvoir : Robert DEL TESTA (double délégation), Jacques DEMARLE (double délégation), Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (double délégation), Michel MOUCADEAU, Guy OLIVIER

Etaient absents : Michèle ALLARD, Jean BRUN, Hervé CHERUBINI, Christian CROUVOISIER, Michel FENARD, Gérard JOUVE, Jean-Pierre PASCAL, Félix PELISSIER, Pierre SANTOIRE, Gilbert TATON, Gérard VOULAND

Délibération 2007.014 - Convention entre l'Association AREA, la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et le Syndicat mixte du Pays d'Arles pour une étude de cas en séminaire de terrain

Rapporteur : Régis GATTI



Vu, la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, notamment son article 9 et son décret d'application n° 2006-1093 du 29 août 2006,

Vu, la charte de développement durable du Pays d'Arles, approuvée par les délibérations de l'ensemble des communes et EPCI membres et associés de l'Association du Pays d'Arles,

Vu, le Contrat de Pays d'Arles 2004-2006 signé en décembre 2004,

Vu, l'avenant signé le 24 juin 2005 sur les thématiques de l'habitat, du foncier et du logement,

Vu, le second avenant signé le 30 juin 2006 sur les thématiques du développement économique et l'emploi,

Considérant, la signature du CPER 2007/2013 par l'Etat et la Région Paca.

Considérant, dans ce cadre, la volonté du Syndicat mixte du Pays d'Arles d'engager une réflexion dans la perspective d'un nouveau Contrat de territoire

avec lesdits signataires, une mission d'évaluation du Contrat de pays 2004/2006 sera conduite et devra permettre la définition d'une méthodologie d'action et de préconisations,

Considérant, pour ce faire, la volonté du Syndicat mixte de confirmer son partenariat avec la Faculté des Sciences Economiques et des Gestion, Université de la Méditerranée, il est proposé d'associer à cette mission quatre étudiants du Master Aménagement du Territoire.

Les étudiants devront sur la partie bilan-évaluation rencontrer les personnes ressources du Pays d'Arles.

Ainsi, le Syndicat mixte versera à chacun des quatre étudiants, au titre de sa participation aux frais occasionnés par cette étude, la somme forfaitaire de 400,00 € calculée sur la base des dépenses réellement engagées.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1 - ACCUEILLIR**, en séminaire de terrain, quatre étudiants du master Aménagement du Territoire pour la période du 15 mars 2007 au 08 juin 2007,
- 2 - APPROUVER** la convention ci-annexée liant la l'Association AREA, La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion et le Syndicat mixte du Pays d'Arles,
- 3 - AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Syndicat mixte ladite convention,
- 4 - PRECISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont ouverts au budget de l'exercice.

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Chianetti'.